



## VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

### SOMMAIRE

*Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :*

#### SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire »](#) – Principales modifications apportées par cette nouvelle loi

[Amendement de la « Loi sur la publicité »](#) - Interdiction d'informations fausses ou trompeuses dans les publicités

[Inspection par prélèvement des lots de vins importés à Wenzhou](#) – Facilitation de dédouanement des vins importés au port de Wenzhou

[La CFDA diffuse les résultats des contrôles réalisés en 2014 sur le lait infantile en poudre](#) – Rapport sur les prélèvements effectués en 2014 sur les laits infantiles domestiques et importés

[224 lots d'aliments importés non conformes au mois de mars](#) - L'AQSIQ diffuse la liste des denrées alimentaires importées non conformes interceptées durant le mois de mars

[Interdiction d'utilisation de "6-Benzylaminopurine" dans la production de germes de soja](#) – Utilisation de "6-Benzylaminopurine", "4-Chlorophenoxyacetic acid sodium salt", "gibberellin" comme pesticide

[Le NHFPC compte modifier l'utilisation du dioxyde de titane dans des denrées alimentaires](#) – Elargissement du champ d'utilisation du dioxyde de titane comme additif alimentaire dans les biscuits et produits de boulangerie

#### ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Perspectives pour l'agriculture chinoise : la croissance de la production agricole va ralentir](#) – Le taux de croissance de la production de blé, de maïs, de viande, d'œufs, de produits laitiers et de produits aquatiques baissera significativement dans les 10 prochaines années.

[Autorisation d'importation d'asperges en provenance du Pérou](#) – Accès au marché

[Renforcement du contrôle sur l'importation de pommes américaines en Chine](#) – Détection de 'Neofabraea perennans Kienholz' dans des pommes américaines importées

[Les importations de poudres de lait ont beaucoup baissé au premier trimestre 2015](#)

#### ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – ÉVÉNEMENTS D'INTÉRÊT

[Rencontre entre M. TENG Jiakai, Directeur général adjoint du CFDA et M. Patrick DEHAUMON, Haut fonctionnaire au ministère français de l'Agriculture](#)

[Coopération de Nutribio et d'un laboratoire pharmaceutique de Wuxi](#) – Un laboratoire pharmaceutique de Wuxi, Ruinian International, a décidé de coopérer avec la marque française Nutribio pour importer de la poudre de lait infantile.

#### GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISÉS

## SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

### Amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire »

L'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire » a été adopté, le 24 avril 2015, lors de la 14<sup>ème</sup> session du 12<sup>ème</sup> Comité Permanent de l'Assemblée Nationale de Chine. Composée de 154 articles organisés en 10 chapitres, la nouvelle loi sera mise en application à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Voici des principales modifications :

- **Interdiction d'utilisation de pesticides de haute toxicité sur les fruits, les légumes, le thé, les plantes médicinales chinoises etc.**

Contrôle strict sur l'utilisation des pesticides : processus d'accélération d'élimination des pesticides hautement toxiques et à haut niveau de résidu; amélioration de l'étude et de la recherche des produits substitutifs ; encouragement sur l'utilisation des produits efficaces, de faible toxicité, et de faible résidu.

- **Interdiction de mentionner les fonctions de traitement ou de prévention des maladies sur les étiquettes des produits de santé (health food)**

Les produits de santé avec allégations sur des fonctions de la santé doivent avoir des bases scientifiques. Les étiquettes doivent indiquer les fonctions réelles correspondantes aux contenus de l'enregistrement des produits, en précisant la population ciblée ou les contre-indications, les éléments fonctionnels ainsi que leur teneur. Il faut également indiquer sur les étiquettes que « le produit ne peut pas remplacer les médicaments ».

- **Contrôle sur le processus de la production de lait infantile**

Obligation d'enregistrement de formulation du lait infantile auprès des bureaux du CFDA. Lors de l'enregistrement, le rapport sur l'étude et la recherche de formule ainsi que d'autres documents de support doivent être fournis. La production sous forme de reconditionnement est interdite. Une entreprise ne peut pas produire de lait infantile sous différentes marques avec la même formule.

- **Contrôle sur l'achat en ligne des denrées alimentaires**

Selon la nouvelle loi, les enseignes de la vente en ligne de denrées alimentaires ont l'obligation de faire enregistrer, à leurs noms, tous les exploitants sur leurs sites et de préciser les responsabilités des exploitants au niveau de la sécurité sanitaire. Les consommateurs clients du site ayant subi un préjudice, peuvent réclamer des compensations auprès de l'exploitant correspondant ou auprès du producteur des aliments. Si l'enseigne de vente en ligne ne peut pas fournir le nom, les coordonnées ou les moyens de contact effectifs de l'exploitant, c'est à elle de dédommager le consommateur.

- **Allégation obligatoire pour la production et la distribution des aliments OGM.**

La nouvelle loi exige que toute production ou distribution des produits alimentaires OGM doit être mentionnée selon la norme correspondante. Elle a également précisé les sanctions encourues en cas de violation.

En outre, des dispositions relatives aux sanctions appliquées ont également été précisées en cas de crise sanitaire. Les montants des amendes ont été largement augmentés en cas de violation de la loi ou des réglementations correspondantes.

Thématique : Amendement – « Loi de la sécurité sanitaire »

Date de parution : le 24 avril 2015

Source : [http://news.sina.com.cn/c/2015-04-24/154131756972.shtml?qq-pf-to=pcqq\\_group](http://news.sina.com.cn/c/2015-04-24/154131756972.shtml?qq-pf-to=pcqq_group) (site internet de sina.com)

### Amendement de la « Loi sur la publicité »

L'amendement de la « Loi sur la publicité » a été adopté, le 24 avril 2015, lors de la 14<sup>ème</sup> session du 12<sup>ème</sup> Comité Permanent de l'Assemblée Nationale de Chine. La nouvelle loi, applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, interdit la publicité trompeuse ou erronée.

En ce qui concerne les produits de santé (*health food*), il est interdit de mentionner des vertus de traitement ou de prévention de maladie; il est interdit d'alléguer ou suggérer que les produits annoncés sont utiles pour la santé; il faut clairement indiquer la mention suivante : « Ce produit ne peut pas remplacer les médicaments ». Il est interdit aux radios, télévisions, journaux, entreprises de publication, sites internet de faire de la publicité pour des produits pharmaceutiques, dispositifs médicaux, aliments de santé sous prétexte de diffusion de connaissances médicales etc.

Thématique : Amendement – « Loi sur la publicité »

Date de parution : le 24 avril 2015

Source : <http://www.sfda.gov.cn/WS01/CL1686/118162.html> (site internet de CFDA)

### Inspection par prélèvement des lots de vins importés à Wenzhou

Le CIQ de Wenzhou, de la province du Zhejiang appliquera un classement des produits pour les prélèvements par lot pour l'analyse des vins importés. La fréquence et la quantité d'analyses diminuera pour les produits de «bonne réputation» présentant un risque sanitaire faible. Selon l'estimation, la durée d'un cycle d'analyse d'un produit se trouvera réduite à environ 10 jours.

Actuellement, plus de 150 importateurs se sont enregistrés auprès du CIQ de Wenzhou, qui distribuent plus de 2000 références de vin, de bière, de brandy, de whisky etc. en provenance d'une dizaine de pays européens, américains, océaniques, africains etc.

La quantité d'importations réalisée via le port de Wenzhou représente 70% de l'importation totale des vins et spiritueux de la province du Zhejiang, soit 3% de l'importation totale du pays.

Thématique : Vin – Inspection

Date de parution : le 30 avril 2015

Source : <http://epaper.wzrb.com.cn/content.aspx?id=196286> (site internet du journal quotidien de Wenzhou)

### La CFDA diffuse les résultats des contrôles réalisés en 2014 sur le lait infantile en poudre

La CFDA a diffusé, le 5 mai dernier, les résultats des contrôles par prélèvement réalisés en 2014 sur le lait infantile en poudre, couvrant les produits des 100 fabricants chinois de lait infantile ainsi qu'une partie des produits importés. Parmi les 1565 lots d'échantillons, 48 lots se sont avérés non conformes, répartis sur 23 producteurs domestiques et 4 entreprises étrangères.

44 lots de produits chinois ont été jugés non conformes parmi lesquels 23 lots ne répondraient pas aux exigences des normes nationales de sécurité sanitaire. Les principaux problèmes répertoriés dans ce rapport comprennent notamment: la teneur excessive d'aflatoxine M1, la détection d'*Enterobacter sakazakii*, la teneur excessive d'*Aerobic plate*, la teneur excessive de nitrates, la teneur des nutriments tels que la vitamine C, l'acide linoléique / acide  $\alpha$ -linoléique, le chlore, le manganèse, le sélénium, le fer, le calcium, etc. non conformes à la norme nationale.

En ce qui concerne les produits importés, sur les 200 lots analysés, 4 lots ont été jugés non conformes, notamment à cause des problèmes de teneur en nutriments non conforme à celle mentionnée sur les étiquettes.

La CFDA a ordonné aux producteurs et aux importateurs concernés, l'arrêt de la production et de la commercialisation de ces produits, le rappel des produits non conformes, et a demandé de procéder à des corrections au sein des entreprises. Des sanctions ont été également prises à l'encontre de ces entreprises.

Les noms des producteurs visés par ces non-conformités ainsi que les noms des 77 producteurs ayant obtenu de bons résultats lors des contrôles réalisés ont été publiés dans le rapport.

Thématique : Contrôle – Lait en poudre infantile

Date de parution : le 5 mai 2015

Source : <http://www.sfda.gov.cn/WS01/CL0050/118442.html> (site internet de CFDA)

### 224 lots d'aliments importés non conformes au mois de mars

Le 8 mai 2015, l'AQSIQ a communiqué sur son site internet la liste des 224 lots de denrées alimentaires non conformes importées durant le mois de mars 2015. Sont notamment concernés les produits de pâtisserie, de confiseries, les boissons etc.

Ces produits non conformes proviennent de 32 pays et régions. Les principaux problèmes soulevés concernent l'expiration de la durée de conservation, la teneur excessive en eau, l'utilisation illégale de substances chimiques, un étiquetage non conforme, l'excès de bactéries, etc. Selon l'AQSIQ, les produits non conformes ne sont pas entrés sur le marché chinois.

Selon cette liste, 16 lots d'aliments de santé (*health food*) taiwanais ont été détruits à cause de leur teneur excessive en eau; plusieurs lots de vins espagnols ont été retournés ou détruits pour dépassement du taux de cuivre, d'utilisation illégale de substances chimiques et problème d'étiquetage; plusieurs lots de biscuits brésiliens ont été détruits à cause du dépassement de la durée de conservation; 12 lots de confiseries espagnoles ont été retournés en raison de la présence d'oléorésine de capsicum dans les produits.

Thématique : Importation – non-conformité

Date de parution : le 14 mai 2015

Source : <http://news.foodmate.net/2015/05/309267.html> ([www.foodmate.net](http://www.foodmate.net))

### Interdiction d'utilisation du "6-Benzylaminopurine" dans la production de germes de soja

Le CFDA, le Ministère de l'Agriculture et la NHFPC ont annoncé, le 13 avril, la circulaire n°11-2015 sur l'interdiction d'utiliser des substances chimiques telles que la "6-Benzylaminopurine" dans la production de germes de soja.

Il est réaffirmé qu'il est interdit aux producteurs d'utiliser des substances chimiques telles que le « 6-Benzylaminopurine », « 4-Chlorophenoxyacetic acid sodium salt », « gibberellin », etc. dans la production de germes de soja. Les distributeurs ont l'interdiction de commercialiser des germes de soja contenant ces substances chimiques. En cas de violation, ils s'exposent à des sanctions de la part de CFDA, Ministère de l'Agriculture etc.

Thématique : céréales

Date de parution: le 13 avril 2015

Source : <http://www.cfda.gov.cn/WS01/CL0050/118260.html>

### Le NHFPC compte modifier l'utilisation du dioxyde de titane dans des denrées alimentaires

Le « China National Center for Food Safety Risk Assessment (CFSA) », a été chargé par le NHFPC, d'annoncer le 16 avril qu'il compte autoriser l'utilisation du « dioxyde de titane » en tant que colorant dans les biscuits et les produits de boulangerie. Ci-dessous la réglementation sur son utilisation :

Nom général	N° de classification pour les aliments	Nom de produit	Taux maximum d'utilisation (g/kg)
Dioxyde de titane	07.0	produits de la boulangerie	/
	07.03	Biscuit	10.0

Thématique : additif alimentaire – produits de boulangerie

Date de parution : le 16 avril 2015

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk\\_13386/xxgkzftl/tzdt/gzdt/201504/t20150420\\_436733.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/xxgkzftl/tzdt/gzdt/201504/t20150420_436733.htm) (site internet de l'AQSIQ)

## ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

### Perspectives pour l'agriculture chinoise: la croissance de la production agricole va ralentir

« Le rapport des perspectives agricoles (2015 – 2024) » est officiellement sorti le 20 avril 2015 à l'occasion de la conférence sur les perspectives agricoles en Chine « 2015 China Agricultural Outlook Conférence ». Selon Monsieur ZHANG Hecheng, Directeur Général du département du marché et des informations économiques du MOA, le développement agricole de la Chine se transformera et passera progressivement d'un modèle de croissance quantitatif à un modèle de croissance qualitatif.

Le rapport, ciblé sur les principaux produits agricoles tels que les céréales, le coton, les produits oléagineux, le sucre, les légumes, les fruits, la viande, les œufs, les produits laitiers, les produits aquatiques, les aliments pour animaux, etc., a donné des perspectives sur la production, la consommation, le prix et le commerce de ces produits dans les 10 prochaines années.

Selon ce rapport, le changement de méthode du développement de l'agriculture chinoise va s'accélérer et le principal facteur de croissance sera l'augmentation du rendement par unité de surface ; la superficie de semis pour le riz, le blé et le maïs sera stabilisée à 1,36 milliard de *mu* (soit 90,67 millions hectares) dont la production totale prévue est de 580 millions de tonnes ; la demande pour le maïs à moyen et long terme augmentera significativement alors que l'approvisionnement de la viande de bœuf et de mouton entre 2019 à 2024 sera limité ; l'interaction et l'intégration de l'agriculture chinoise et étrangère se renforceront, la quantité d'importation de produits laitiers dépassera 16 millions de tonnes, l'exportation des produits aquatiques atteindra 5,4 millions de tonnes et permettra de conserver la position de leader dans le monde; le prix inférieur du marché mondial et la dépendance excessive vis-à-vis des importations auront un impact significatif pour les industries de coton et de sucre en Chine : il est prévu que la superficie de culture de coton connaisse une diminution de 15% et que la production de coton diminue de 8%, la production de sucre baissera également, l'écart entre la production et la demande atteindra 6,3 millions de tonnes.

Thématique : Perspectives d'agriculture des 10 prochaines années

Date de parution : le 21 avril 2015

Source : [http://www.moa.gov.cn/sjzz/scs/dongtai/201504/t20150421\\_4538023.htm](http://www.moa.gov.cn/sjzz/scs/dongtai/201504/t20150421_4538023.htm) (site internet du MOA)

#### **Autorisation d'importation d'asperges en provenance du Pérou**

L'AQSIQ a diffusé, le 1<sup>er</sup> avril 2015, la circulaire n°40-2015 sur l'autorisation d'importation d'asperges en provenance de Pérou, suite à l'analyse de risque phytosanitaire. Les conditions d'inspection et de quarantaine ont été également publiées.

Thématique : Produits végétaux – accès au marché

Date de parution : le 1<sup>er</sup> avril 2015

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk\\_13386/jlqg\\_12538/zjgg/2015/201504/t20150421\\_436879.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlqg_12538/zjgg/2015/201504/t20150421_436879.htm) (site internet de l'AQSIQ)

#### **Renforcement du contrôle sur l'importation de pommes américaines en Chine**

L'AQSIQ a diffusé, le 4 mai 2015, la circulaire d'alerte No 22-2015 sur le contrôle renforcé pour l'importation des pommes en provenance de l'Etat de Washington des Etats-Unis.

Suite à la détection récente de *Neofabraea perennans Kienholz* dans des pommes en provenance de l'Etat de Washington importées au port de Zhongshan (province de Canton), l'AQSIQ demande à tous les CIQ de renforcer le contrôle sur l'importation des pommes de l'Etat de Washington. En cas de découverte de symptômes suspects de *Neofabraea perennans Kienholz* sur les pommes, des échantillons doivent immédiatement être envoyés au laboratoire pour faire des tests. Les marchandises seront bloquées jusqu'à la publication des résultats des tests.

En cas de détection de *Neofabraea perennans Kienholz*, les marchandises correspondantes doivent obligatoirement être retournées ou détruites. L'AQSIQ doit être informée en temps réel.

Le délai de validité de cette circulaire d'alerte est de 6 mois.

Thématique : Fruits et légumes – contrôle à l'importation

Date de parution : 4 mai 2015

Source : [http://www.aqsiq.gov.cn/zxfw/ptxfz/jstb/201505/t20150507\\_438610.htm](http://www.aqsiq.gov.cn/zxfw/ptxfz/jstb/201505/t20150507_438610.htm) (site internet de AQSIQ)

#### **Les importations de poudres de lait ont beaucoup baissé au premier trimestre 2015**

Les douanes chinoises ont confirmé une baisse des importations de poudre de lait de plus 47,6% en volume et de 70,82% en valeur entre le premier trimestre 2014 et la même période en 2015. Celles-ci ont atteint 220 000 tonnes (dont 94% sont originaires de Nouvelle Zélande) et 621 millions USD. Le prix de la tonne est estimé à 2815,64 USD (-44,29%).

Les stocks de poudre de lait importé constitués par les importateurs depuis deux ans répondent au besoin des consommateurs exigeants mais ont exercé une pression sur les prix de vente y compris sur le lait liquide. Par ailleurs, une crise importante de surproduction laitière oblige les fermiers à jeter le lait et à tuer les vaches pour en vendre la viande. Les perspectives sont mauvaises et seuls les produits à forte valeur ajoutée comme les poudres de lait infantiles pourraient se maintenir.

Thématique : Produits laitiers – commerce extérieur

Date de parution : le 8 mai 2015

Source : Zhongguo Shipin Bao, 08/05/2015 p. 7 journaliste : TU Duan-Yu

### **ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET**

#### **Rencontre entre M. TENG Jiakai, directeur général adjoint du CFDA et M. Patrick DEHAUMON, Haut fonctionnaire au ministère français de l'Agriculture**

La CFDA a communiqué sur son site internet sur la rencontre entre M. TENG Jiakai, Directeur général adjoint du CFDA et M. Patrick DEHAUMON, Haut fonctionnaire au ministère français de l'Agriculture dans l'après-midi du 20 avril 2015. Les deux parties ont échangé sur plusieurs sujets : l'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire », l'inspection et le contrôle de lait en poudre infantile, la communication et la collaboration sino-française dans le secteur de la sécurité sanitaire des aliments.

Thématique : Ministère d'agriculture – Echange Sino-Français

Date de parution : le 23 avril 2015

Source : <http://www.sFDA.gov.cn/WS01/CL0048/117761.html> (Site internet de CFDA)

### Coopération de Nutribio et d'un laboratoire pharmaceutique de Wuxi

Un laboratoire pharmaceutique de Wuxi, Ruinian International 瑞年国际 a décidé de coopérer avec la marque française Nutribio 诺帝柏欧 pour importer de la poudre de lait infantile.

Le groupe chinois dont le siège est à Wuxi (province du Jiangsu) côté à la bourse de Hong Kong sous le numéro 02010.HK, « va faire fabriquer une formule spéciale entièrement conditionnée en France et très proche du lait maternel de la marque Rui er niu cui 瑞尔牛翠. », a déclaré le Président du groupe Monsieur WANG Fucai. Cette formule respecte la réglementation de l'Union européenne qui interdit l'utilisation d'hormones dans l'alimentation animale, alors qu'elle est autorisée au Japon et aux États Unis. Le groupe est spécialisé dans le matériel médical et les produits de santé, les produits nutraceutiques destinés notamment aux personnes âgées.

Date de parution : 11 mai 2015

Source : Zhongguo Shipin Bao, 11 mai 2015 p. 8 (signé SU)

## GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
NHFPC	National Health and Family Planning Commission of the PRC (Ministère de la santé chinois)
CIQ	China Inspection Quarantine Services
CFDA	China Food and Drug Administration
MOA	Ministry Of Agriculture (Ministère de l'agriculture chinois)
CFSA	China National Center for Food Safety Risk Assessment

Cette veille sanitaire est une revue réalisée à partir d'articles parus dans la presse chinoise ou sur les sites internet.

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [pekin@businessfrance.fr](mailto:pekin@businessfrance.fr)

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : [reglementaire-agro@businessfrance.fr](mailto:reglementaire-agro@businessfrance.fr)

**Rédacteurs :** Li Ying - Chargée de développement - réglementaire

Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

**Contact à FranceAgrimer :** Véronique Looten

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

#### Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.